

Une petite promenade à travers nos villes et nos communes



Foto: EspaceSuisse, Florian Inneman



Foto: Oliver Stucki



Foto: EspaceSuisse, Florian Inneman



Foto: EspaceSuisse, Florian Inneman



Image reprise de baz.ch ; photo PD

Brève introduction à l'aménagement du territoire et à la ville éponge

Berne, le 29 janvier 2023, Florian Inneman, Conseil en urbanisme EspaceSuisse

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung
Association pour l'aménagement du territoire
Associazione per la pianificazione del territorio
Associazion per la planisaziun dal territori



L'Association suisse pour les questions d'aménagement du territoire

Conseil

Nous conseillons les villes et les communes dans les questions juridiques et d'aménagement du territoire

Formation

Nous proposons une vaste palette de cours et de journées d'étude aux représentants des communes et aux professionnels.

Aménagement du territoire

Nous suivons l'actualité du développement territorial et vous en tenons informés.

Actualités



Turbinenplatz : un bon exemple ?

 Datenbank [Publikation](#)

Klimaangepasste Innenentwicklung

← zurück

Beispiel

Turbinenplatz und Giessereistrasse, Zürich

Erstellt am 17.11.2020 | Aktualisiert am 28.05.2021

Durch den hohen Versiegelungsgrad wird das meiste Niederschlagswasser in urbanen Räumen über die Kanalisation abgeleitet. Dies kann bei Starkregen zu Überlastungen und Überschwemmungen führen. Das Beispiel Turbinenplatz zeigt, wie Regenabwasser im urbanen Raum als Gestaltungselement eingesetzt wird, die Retention verbessert und die Aufenthaltsqualität erhöht wird. Das Pilotprojekt an der Giessereistrasse zeigt, wie Strassen nach dem Schwammstadt-Prinzip die Überlastung des Kanalnetzes mindern können.



Abb. 1: Turbinenplatz, Zürich. © Public Space

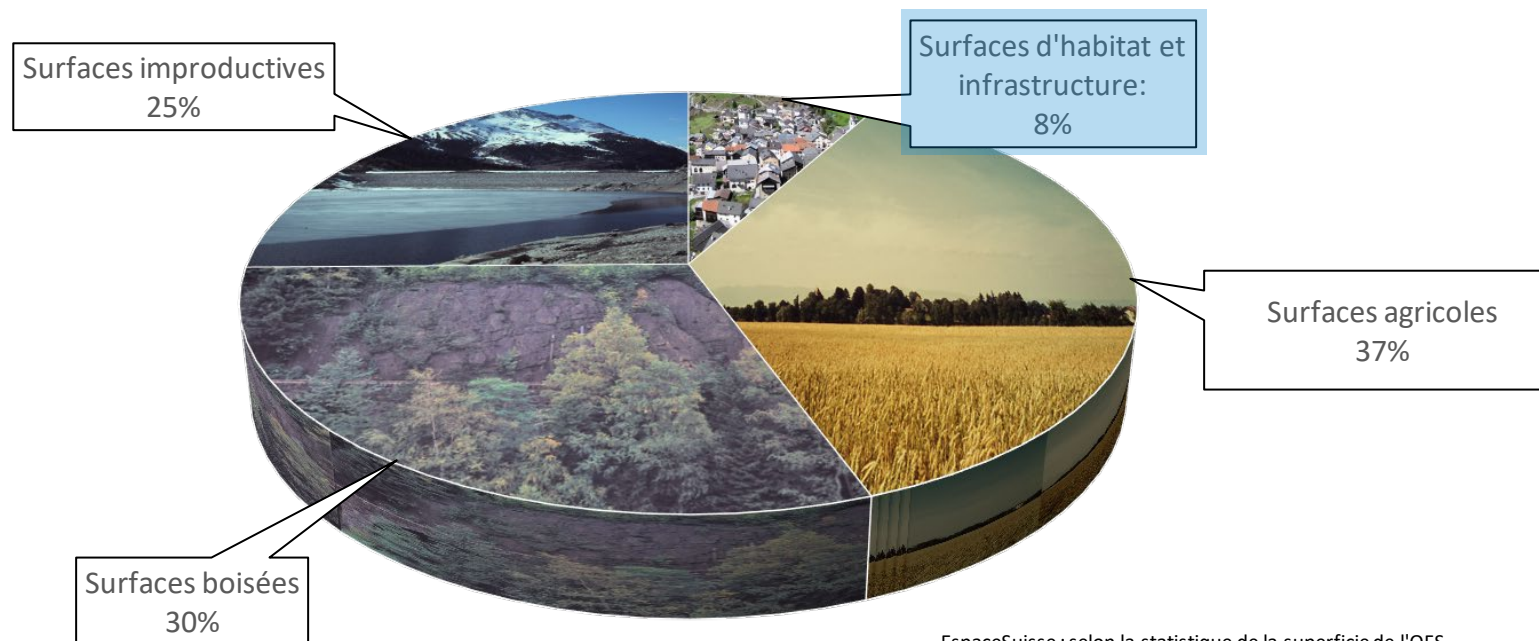
[Lien](#)



- Gestion des eaux de pluie : bonne
- Adapté au climat : probablement moins...
- Conception : ?

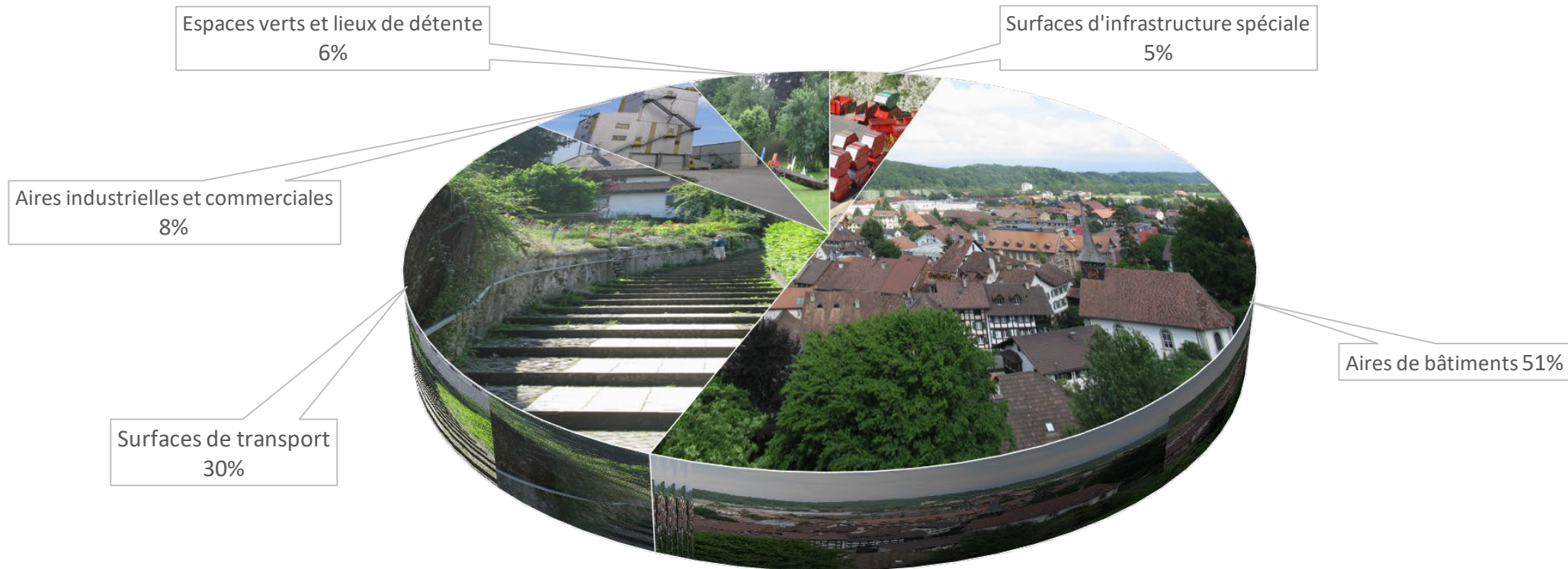
→ vision intégrale souhaitable

La Suisse : 41'285 km²



EspaceSuisse : selon la statistique de la superficie de l'OFS (AREA) 2021

Les surfaces d'habitation et infrastructure (environ 3'300 km²)



EspaceSuisse : selon la statistique de la superficie de l'OFS (AREA) 2021



Perte de surfaces cultivées sur la période 1985-2018



2 fois
la taille du lac Léman
(581 km²)
1143 km² \triangleq **Lac Léman**



Développement de l'urbanisation vers l'intérieur: un problème ?



Extrait de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) Art. 1

La Confédération, les cantons, les communes soutiennent par des mesures les efforts notamment aux fins: „d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, en maintenant une qualité de l'habitat appropriée »

Développement de l'urbanisation vers l'intérieur → la densité augmente. Est-ce que cela ne peut se faire qu'en "gris" ?





Adaptation au climat : "nice to have" ?

Constitution fédérale (Cst.) Art. 74

La Confédération légifère sur la protection de l'être humain et de son environnement naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodantes.





Adaptation au climat : "nice to have" ?

Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) Art. 18b

2 Dans les régions où l'exploitation du sol est intensive à l'intérieur et à l'extérieur des localités, les cantons veillent à une compensation écologique sous forme de bosquets champêtres, de haies, de rives boisées ou de tout autre type de végétation naturelle adaptée à la station. Ce faisant, ils tiennent compte des besoins de l'agriculture. [...]

Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) Art. 15

¹ La compensation écologique (art. 18b, al. 2, LPN) a notamment pour but de relier des biotopes isolés entre eux, ce au besoin en créant de nouveaux biotopes, de favoriser la diversité des espèces, de parvenir à une utilisation du sol aussi naturelle et modérée que possible, d'intégrer des éléments naturels dans les zones urbanisées et d'animer le paysage.



Adaptation au climat : "nice to have" ?

Art. 1 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) : Objectifs

1 La Confédération, les cantons et les communes veillent à une utilisation mesurée du sol et à la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire.5 Ils coordonnent celles de leurs activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et ils s'emploient à réaliser une occupation du territoire propre à garantir un développement harmonieux de l'ensemble du pays. .

Dans l'accomplissement de leurs tâches, ils tiennent compte des données naturelles ainsi que des besoins de la population et de l'économie.

[...]



Adaptation au climat : "nice to have" ?

Art. 3 LAT : Principes d'aménagement

³Les territoires réservés à l'habitat et à l'exercice des activités économiques seront aménagés selon les besoins de la population et leur étendue limitée. Il convient notamment

[...]

b. de préserver autant que possible les lieux d'habitation des atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que la pollution de l'air, le bruit et les trépidations;

[...]

e. de ménager dans le milieu bâti de nombreux aires de verdure et espaces plantés d'arbres

Conclusion intermédiaire : il existe suffisamment de bases légales pour un développement urbain adapté au climat !

Comment fonctionne le système de planification suisse ?



Constitution fédérale : art. 75

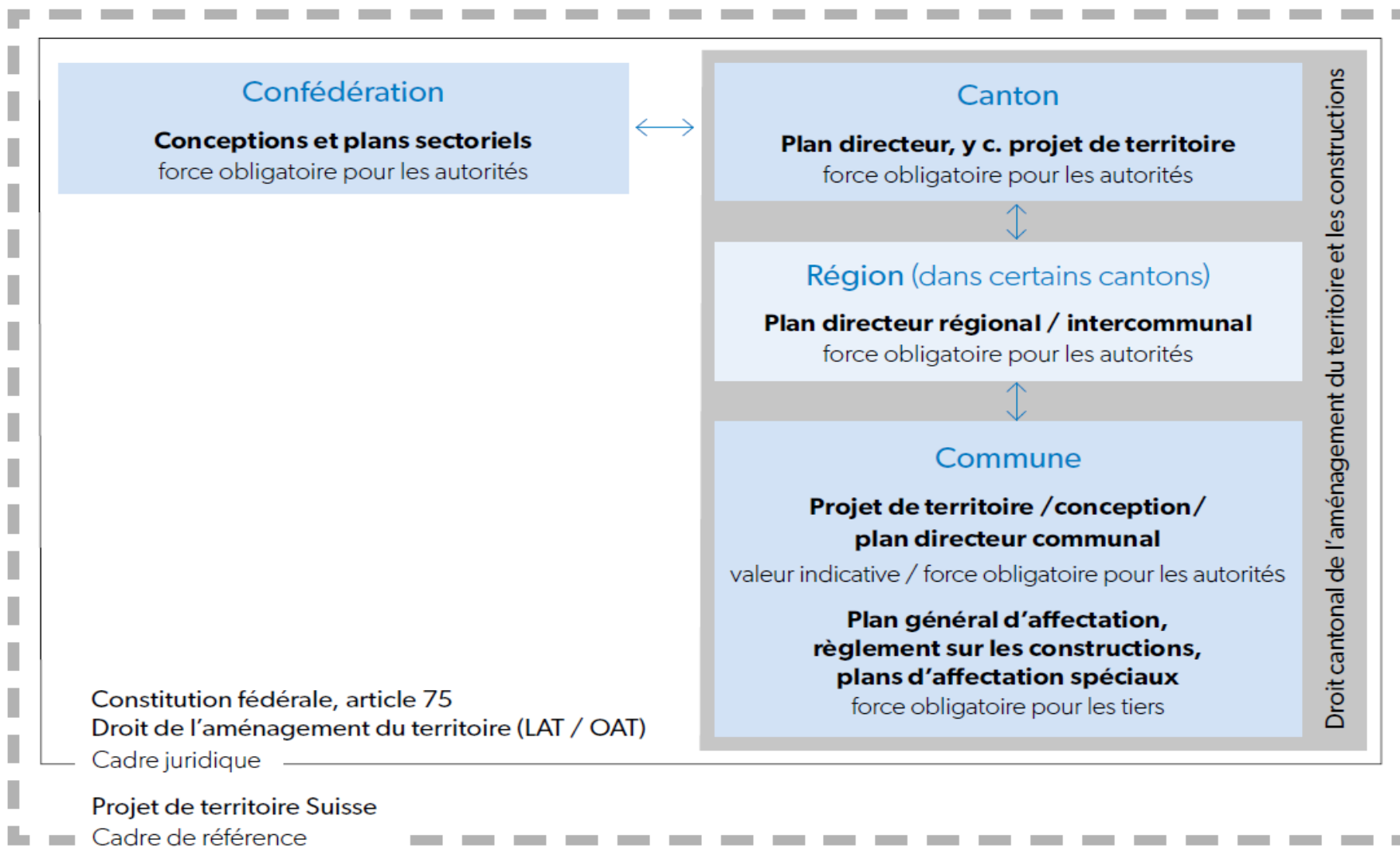
¹ La Confédération fixe les *principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons* et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

² La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

³ Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire.



L'aménagement du territoire en Suisse : aperçu des niveaux de planification





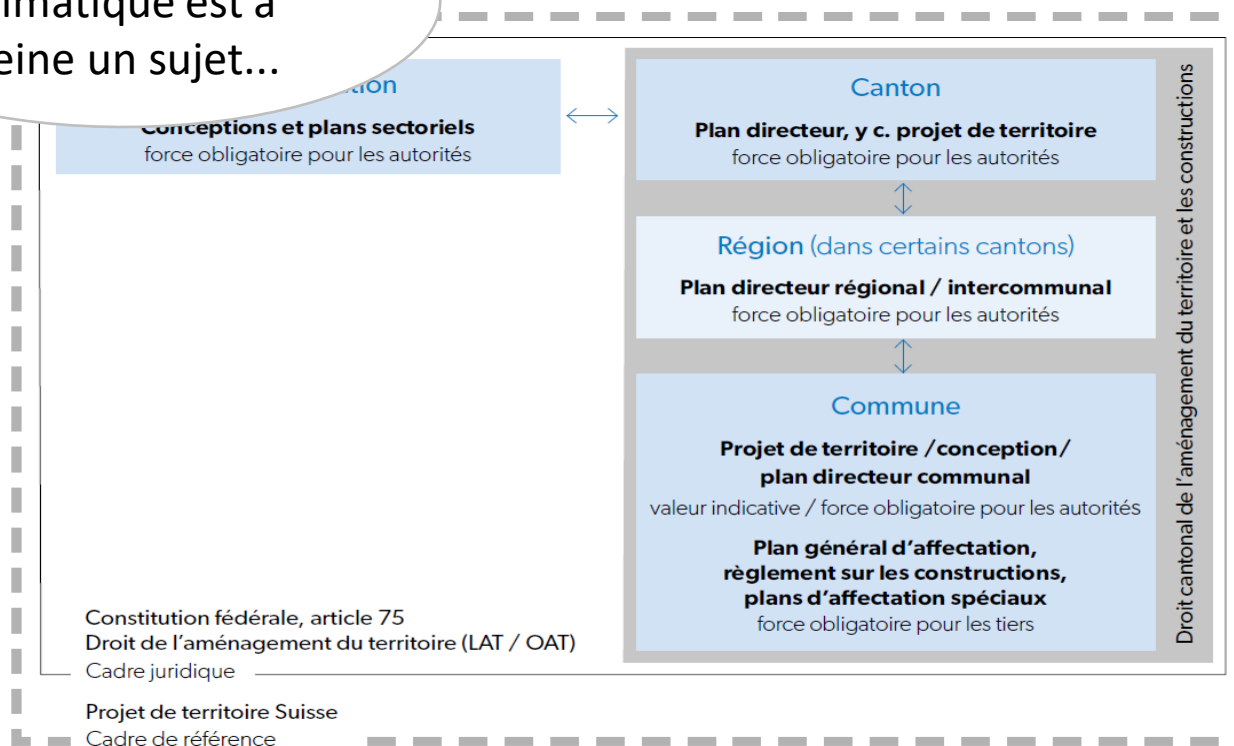
Le projet de territoire comme cadre de référence

Projet de territoire Suisse

Conseil fédéral suisse
Conférence des gouvernements cantonaux
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Union des villes suisses
Association des Communes Suisses

[Lien](#)

Le changement climatique est à peine un sujet...



↔ Principe du contre-courant: participation et approbation des plans / coordination matérielle



Niveau fédéral : plans sectoriels

← Conceptions et plans sectoriels

Plans sectoriels de la Confédération

Transports

Militaire

Lignes de transport d'électricité

Dépôts en couches géologiques profondes

Surfaces d'assolement (SDA)

Asile

Consultation / participation

Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité PSE

Le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE) traite des lignes à très haute tension du réseau suisse de transport d'électricité, exploité avec une tension de 220 / 380 kilovolts (niveau de réseau 1). Le PSE contient:

- des indications de caractère stratégique;
- des fiches relatives aux différents projets de lignes.

Les fiches servent de base lors de l'approbation des plans relatifs aux lignes de transport d'électricité qui ont des effets importants sur le territoire et l'environnement.

OFEN: [Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité](#)

Voir sur map.geo.admin.ch

50 km

© Données: swisstopo, OFEN, SEM

Web-SIG «Plans sectoriels de la Confédération» – PSE

- Plans sectoriels : coordination des activités à incidence spatiale
- Instrument contraignant pour les autorités
- Actuellement peu pertinent pour notre sujet...

Faut-il un plan sectoriel supplémentaire pour l'infrastructure écologique ?

[Lien ARE](#)



Niveau fédéral : Conception «Paysage suisse»

Une notion globale du paysage

...Le paysage englobe l'espace dans son entier tant les zones rurales que les zones périurbaines et urbaines de Suisse.

Objectifs de qualité pour paysages spécifiques



8.
Paysages urbains – densifier en visant la qualité et en garantissant des espaces verts

Extrait de la liste des mesures

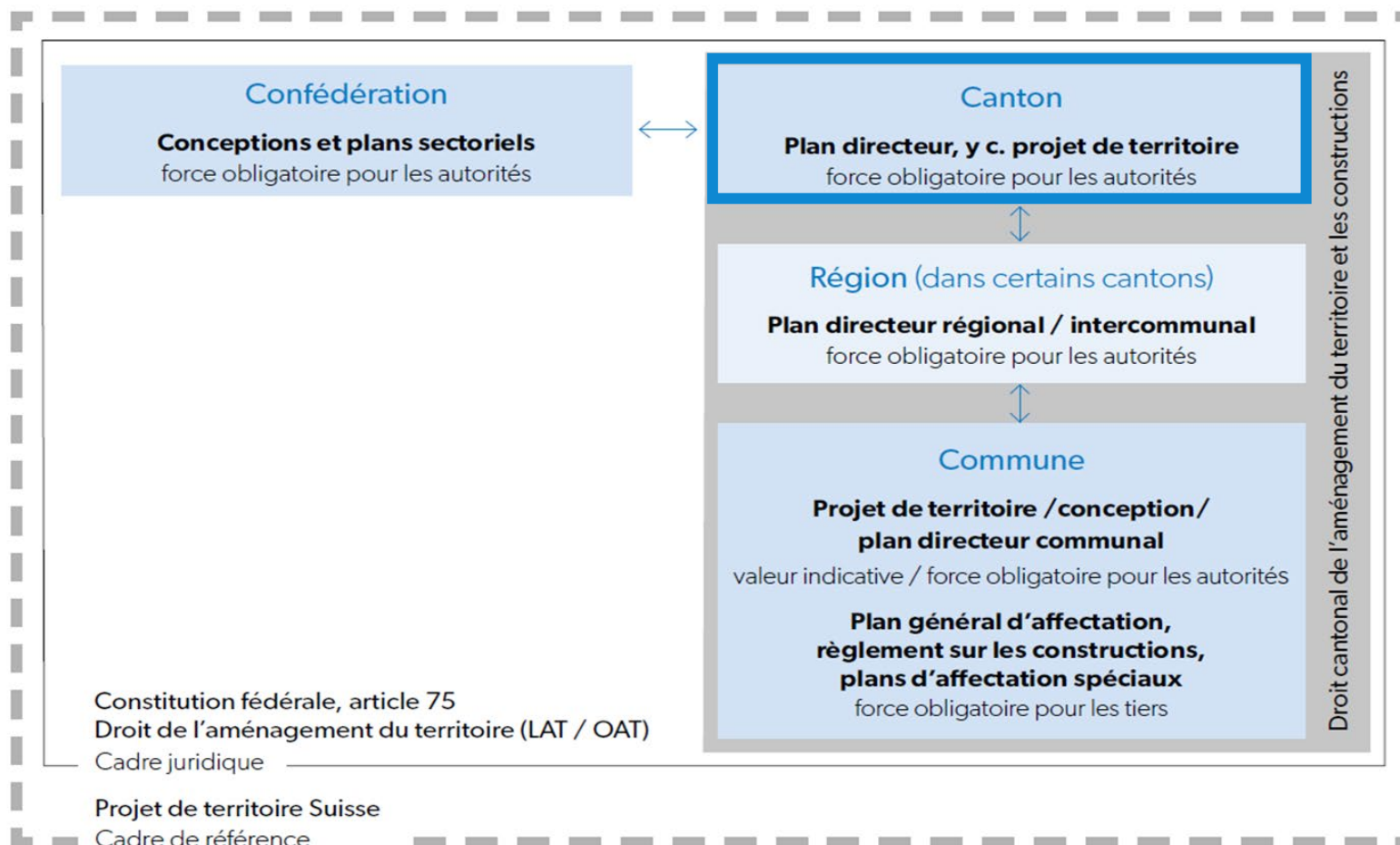
Amélioration de la qualité des espaces ouverts dans les villes et les agglomérations	3.2	ARE	OFEV, OFEN	La Confédération promeut conjointement avec les cantons et les communes le maintien et l'amélioration de qualité des espaces ouverts dans les villes et les agglomérations, en mettant à disposition des bases (p.ex. pour le programme des agglomérations), en veillant à l'échange d'expériences (p.ex. dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, politique des agglomérations) et, en proposant, si possible, des possibilités de mise en œuvre (p.ex. projets-modèles, biodiversité).	Objectif de qualité pour paysages spécifiques 8
--	-----	-----	------------	---	---



Objectifs contraignants pour les autorités - à mettre en œuvre par les services fédéraux



Aperçu du système de planification



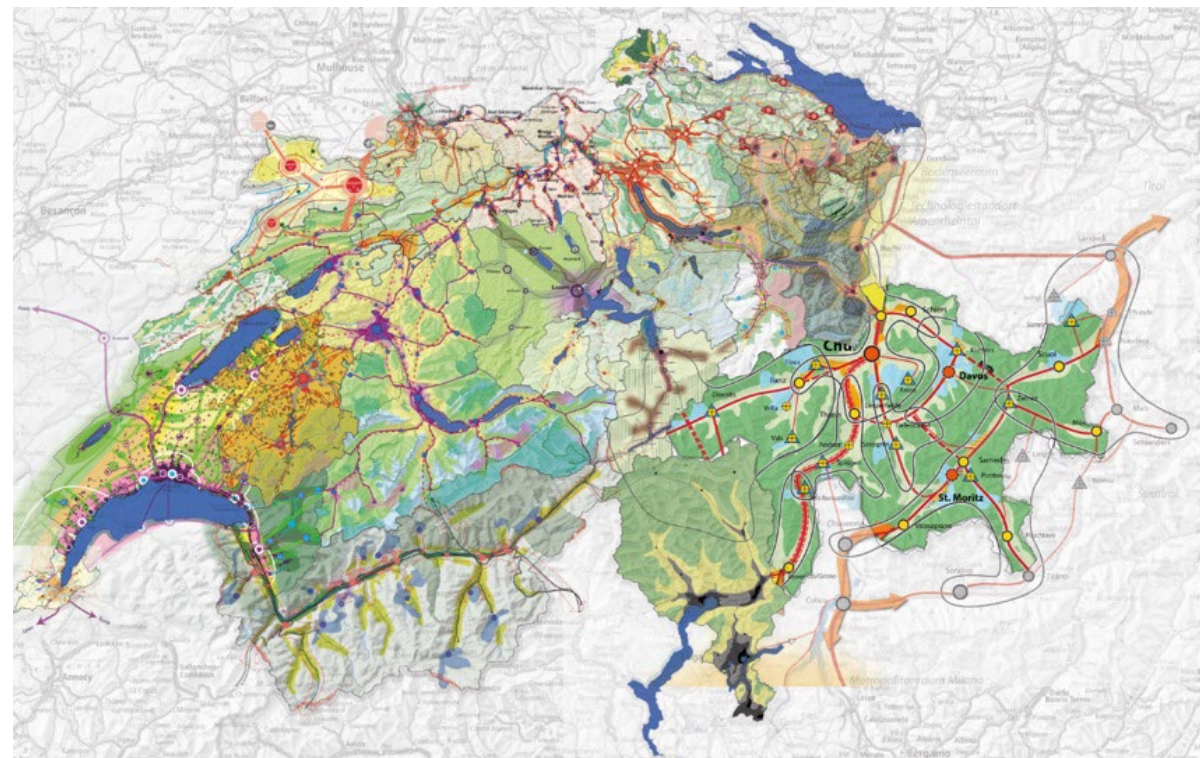
↔ Principe du contre-courant: participation et approbation des plans / coordination matérielle



"L'aménagement du territoire est du ressort des cantons..."

26 cantons → "C'est différent d'un canton à l'autre..."

- différentes lois cantonales
(loi sur l'aménagement du territoire, loi sur les constructions, loi sur le développement territorial et la construction...)
- Répartition des compétences en partie différentes entre canton/commune
- des termes différents
- ...





Planification directrice cantonale

- Plan directeur cantonal : «Plaque tournante» de la coordination territoriale
- "La vue depuis le plus haut sommet" → pas parcellaire
- Se compose de : Texte du plan directeur (fiches d'objet) et carte du plan directeur (pas à la parcelle près !)
- Contraignant pour les autorités → **Les communes doivent tenir compte du plan directeur dans leurs planifications.** Généralement un concept spatial comme base





Plan directeur cantonal : Point d'ancrage important

- Les directives du plan directeur sont importantes → Instructions pour les communes
- Le thème du changement climatique n'est souvent pas encore suffisamment ancré à l'heure actuelle
- Mais des adaptations des plans directeurs sont en cours
- Uri : changement climatique mentionné dans les principes de la partie urbanisation (cf. extrait)
- Valais : Le changement climatique, un thème transversal ([Lien](#))
- Berne : thème du changement climatique au chapitre D ([Lien](#))

2.3 Siedlung

2.3-1 Hochwertige Wohnqualität

Der Kanton unterstützt die Gemeinden bei der Erhaltung und Verbesserung der Siedlungs- und Wohnqualität. Der Kanton entwickelt Standorte mit Potenzial für hochwertiges Wohnen aktiv mit.

Grundsätze

- Der Kanton setzt sich für eine geringe Immissionsbelastung der Bevölkerung ein. Wohngebiete werden von Lärm-, Staub- und Luftschadstoffbelastungen freigehalten bzw. entlastet.
- Er strebt eine verstärkte Siedlungsentwicklung nach innen sowie gleichzeitig eine hohe Aufenthaltsqualität im öffentlichen Raum, die Erhaltung der Dorfkerne und schützenswerten Ortsbilder und eine optimale Verkehrserschließung an. Angestrebt wird ausserdem eine qualitativ hochwertige Gestaltung der Siedlungsräume. Dabei werden die Auswirkungen des Klimawandels berücksichtigt.

[Lien plan directeur Uri](#)



Encourager des structures urbaines adaptées aux changements climatiques

Objectif

Des structures urbaines adaptées aux changements climatiques doivent contribuer à garantir, malgré l'augmentation de la chaleur, une qualité de vie et d'habitat ainsi que des conditions de travail satisfaisantes, à réduire les risques pour la santé, en particulier dans les centres urbains, ainsi qu'à favoriser la biodiversité dans le milieu bâti.

Objectifs principaux:

- A Utiliser le sol avec mesure et concentrer l'urbanisation
- B Faire concorder le développement des transports et communications et l'urbanisation
- D Valoriser et agencer les lieux d'habitation et les pôles d'activités de manière différenciée
- E Préserver et valoriser la nature et le paysage

Intervenants	Réalisation	Etat de la coordination en général:
Canton de Berne: OACOT OAN OCEE	<input checked="" type="checkbox"/> A court terme jusqu'en 2024 <input type="checkbox"/> A moyen terme entre 2025 et 2028	Coordination réglée
Régions: Conférences régionales/ régions	<input checked="" type="checkbox"/> Tâche durable	
Communes: Toutes les communes		
Tiers: Bureaux d'aménagistes		
Responsabilité: OACOT		

Mesure

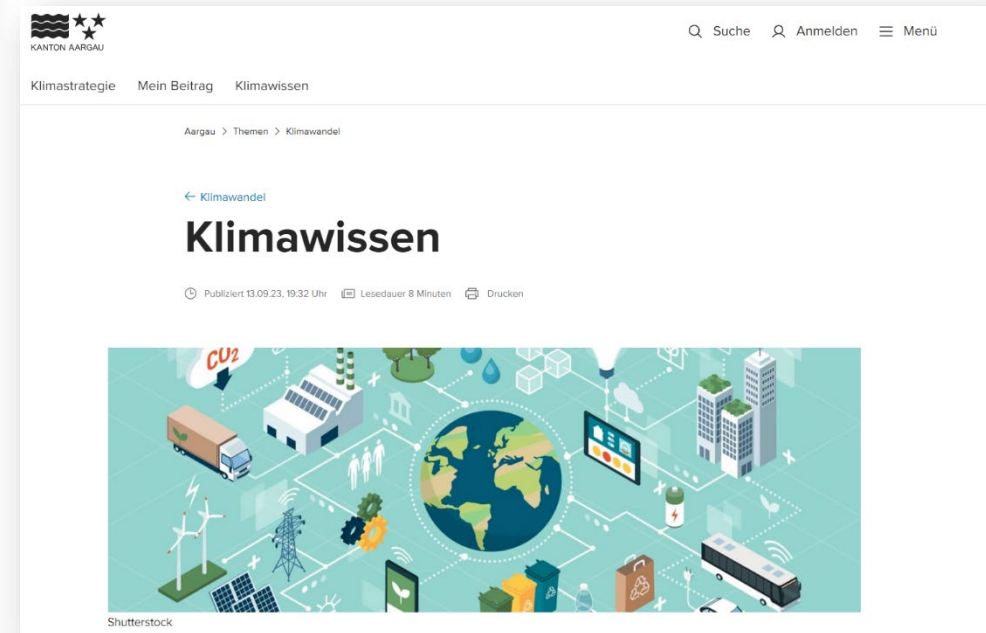
Le canton élabore des bases adéquates pour encourager des structures urbaines adaptées aux changements climatiques. La carte résultant de l'analyse climatique ainsi que la carte indicative de planification montrent à quels endroits une intervention relevant de l'aménagement du territoire est en priorité nécessaire en vue de l'adaptation aux changements climatiques. Les conférences régionales et les régions tiennent compte de l'adaptation des structures urbaines aux changements climatiques dans les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU). Les communes mettent en œuvre les mesures nécessaires à cet égard dans leurs plans d'affectation. A titre d'exemple, la création ainsi que la préservation de surfaces libres non imperméabilisées, des structures urbaines garantissant une circulation de l'air suffisante ainsi que le recours à des services écosystémiques multifonctionnels, en particulier les forêts, les espaces verts, les haies et les arbres isolés, dans le milieu bâti peuvent être citées. Les mesures en faveur de structures urbaines adaptées aux changements climatiques doivent être coordonnées au sein d'une région et définies d'un commun accord entre les communes. Elles contribuent de manière déterminante au maintien et à l'augmentation de l'attractivité des espaces bâtis pour le logement, les activités et les loisirs ainsi qu'à la protection de la santé.

Démarche

Conférences régionales / régions

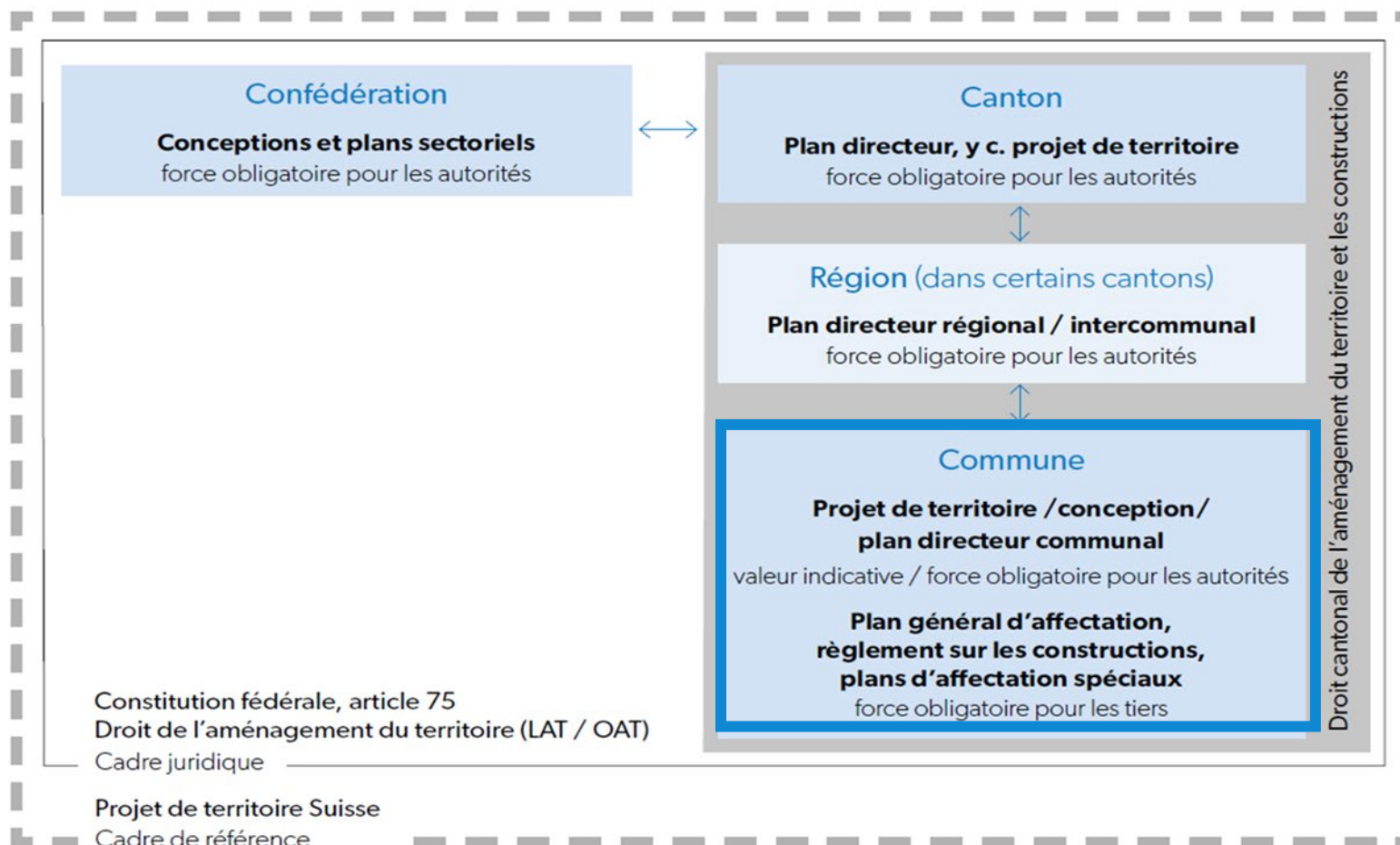
- Les conférences régionales / régions tiennent compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU). Elles peuvent notamment prévoir des surfaces libres ainsi que des corridors pour la circulation de l'air et définir d'autres mesures pour augmenter la résilience aux changements climatiques.
- Des stratégies régionales en matière de climat peuvent être élaborées pour servir de bases ou en compléments à ces mesures.

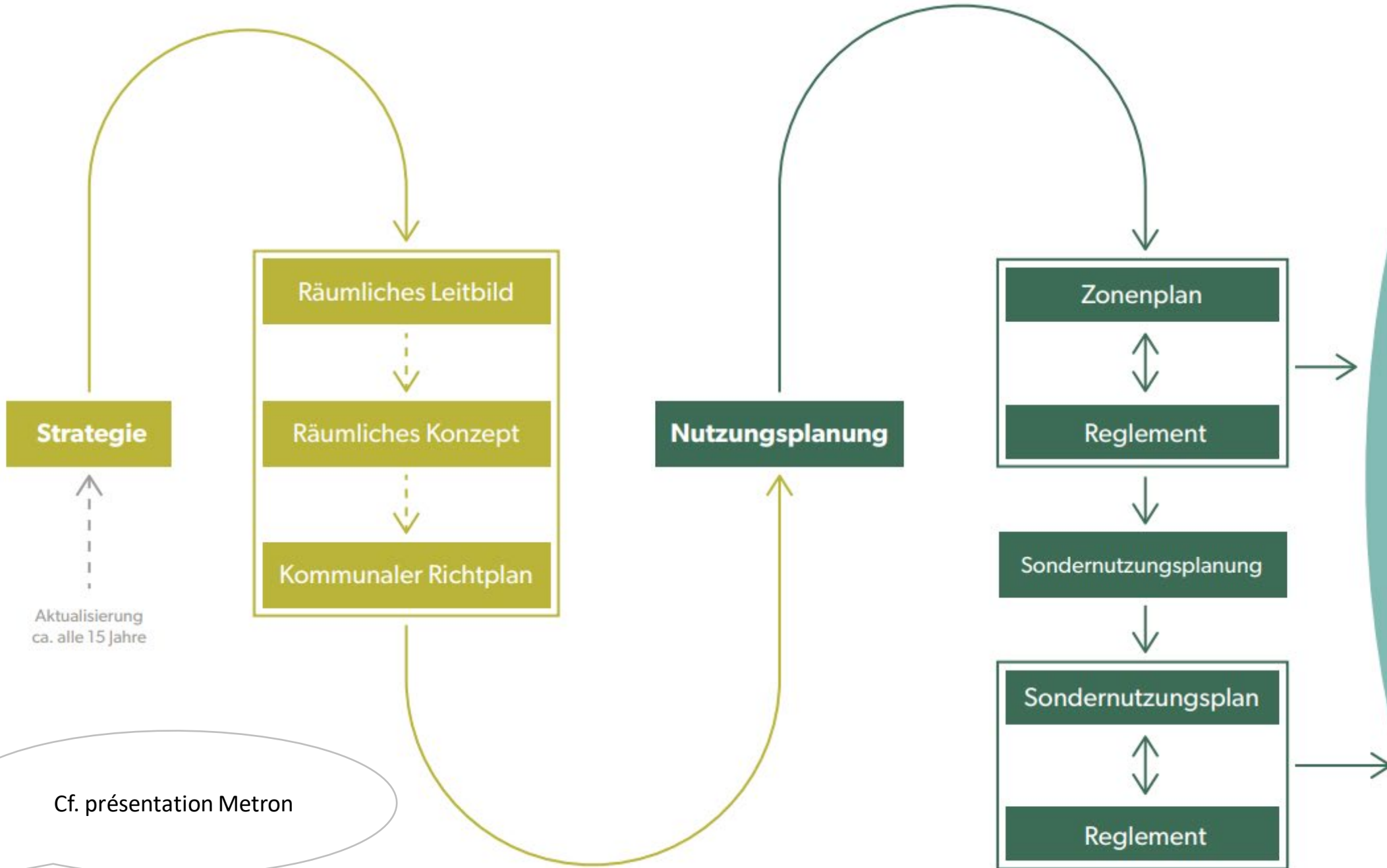
Guides/stratégies cantonales





Aperçu du système de planification





Aktualisierung
ca. alle 15 Jahre

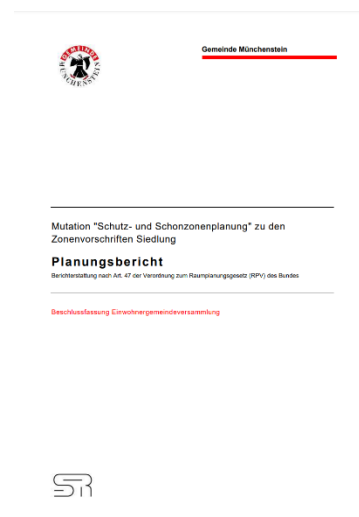
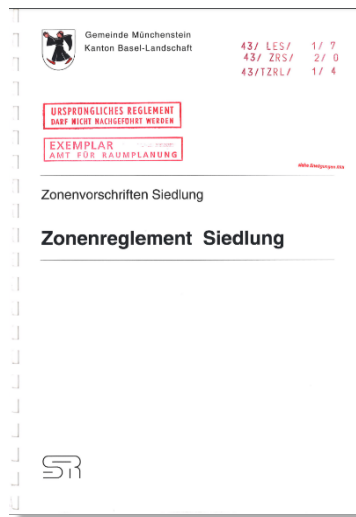
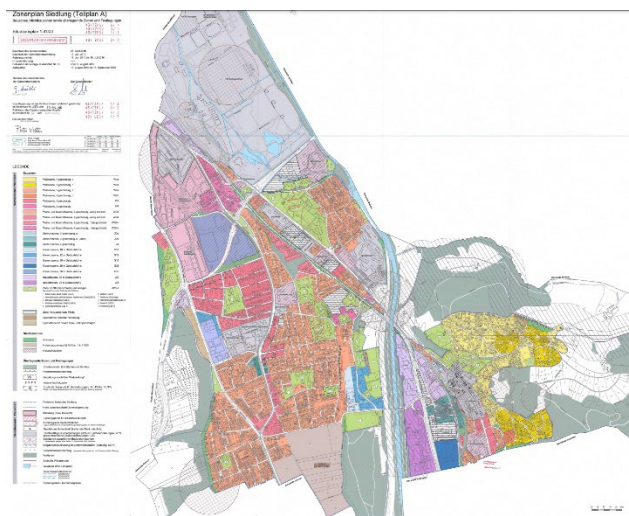
Cf. présentation Metron

Permis de construire



Plans général d'affectation et plans d'affectation spéciaux

- Le **plan de zones** et les **prescriptions** y afférentes mettent en œuvre les objectifs et les mesures de la planification stratégique de manière contraignante pour les propriétaires fonciers et pour les parcelles → Informations sur l'ensemble du territoire communal (en partie subdivisé en zones urbaines et paysage)
- S'y ajoutent **des plans d'affectation spéciaux** pour des utilisations particulières/des zones plus vastes : ceux-ci contiennent des dispositions spécifiques à la zone.
- Minimum : plan, règlement (et ordonnance) et rapport de planification (art. 47 OAT)



**Des points
d'ancrage
importants !**



«Confusion linguistique» néo-babylonienne

Plan d'affectatuib

Plan de zone, plan d'affectation, règlement de construction et d'utilisation...

Plan d'affectation spécial

Plan de quartier, plan d'aménagement, plan de lotissement,...

Remarques

- Un plan de quartier dans le canton de ZH n'est pas la même chose que dans le canton de BL. Dans le canton de LU, il y a deux types de plans d'aménagement (Bebauungsplan, Gestaltungsplan)...

- A cela s'ajoutent à chaque fois des procédures différentes

(moment de l'examen préalable par le canton, participation, approbation)...

Webinaire "La ville éponge dans l'aménagement du territoire", 29.1.24



Wiki commons - Taxiarchos228

Exemples de textes de règlements



Végétalisation de toitures plates

§ 5.7 Végétalisation des toits plats

Les toits plats doivent être végétalisés de manière extensive. En sont exclues les toitures vitrées, les surfaces situées sous des installations solaires et les surfaces de toiture accessibles (p. ex. terrasses). Sont également exclus les toits plats d'une surface inférieure à 15 m². Extrait [du règlement d'Arlesheim](#)

Pièges/difficultés/questions ouvertes

- Formulations sans spécification de surface
- Est-ce que cela s'applique aussi aux abris à vélos ? Ou un abri de voiture ?
- Conflit installation PV
- Dérogations ("architecture" vs. écologie)





Protection des arbres

Art. 16 Plantation/arborescence

Les arbres et groupes d'arbres désignés dans les plans des zones centrales doivent être conservés durablement et remplacés de manière appropriée en cas de disparition. Les mesures qui ont une influence négative sur les arbres et groupes d'arbres désignés sont à proscrire.

Extrait [du règlement de Wädenswil](#)

Pièges/difficultés/questions ouvertes

- Discussion sur la protection des arbres → peut déclencher une action d'abattage
- Saisie/contrôle (ressources petite commune vs grande ville)
- Mauvaises incitations dues à des sanctions faibles

Baumschutz

Um die Erhaltung des Baumbestandes in der Stadt Bern sicherzustellen, hat das Berner Stimmvolk einen flächendeckenden Baumschutz erlassen. Erfahren Sie hier, was Sie beachten müssen.



In Bern gibt es zwei Schutzzonen. Alle Bäume im Aareschutzgebiet und in der Innenstadt sind ab 30 Zentimeter Stammumfang geschützt. Gemessen wird der Stammumfang in einem Meter Höhe über dem Boden (Schutzzone A). Im übrigen Gemeindegebiet sind Bäume mit einem Stammumfang ab 80 Zentimeter geschützt (Schutzzone B). Bei mehrstämmigen Bäumen muss der Umfang der einzelnen Stämme zusammengerechnet werden. Mit Hilfe des **Zonenplans (PDF, 242.2 KB)** finden Sie heraus, in welcher Schutzzone sich ein bestimmter Baum befindet.

[Lien](#)



Indice de surface verte

- Indice de surface verte: rapport espace vert/surface du terrain - ne doit pas être recouvert de constructions et doit être maintenu perméable
- Aarau : les dimensions de base des bâtiments peuvent être limitées par la surface verte (cité-jardin)

² Es sind eine Gebäudelänge (GL) von 22 m, eine Überbauungsziffer (ÜZ) von 0.35 und eine Grünflächenziffer von 0.45 einzuhalten. Falls im Einzelfall die strukturelle Erhaltung und die grosszügige Durchgrünung durch die volle Ausschöpfung der Grundmasse beeinträchtigt würden, kann der Stadtrat reduzierte Grundmasse (GL und ÜZ) und eine erhöhte Grünflächenziffer festlegen.^[2]

Extrait [du BNO d'Aarau](#)

Pièges/difficultés/questions ouvertes

- Résistance des propriétaires fonciers
- Ne dit rien sur l'écologie
- L'espace reste-t-il non scellé/vert ? → Exécution

Schärfere Regeln per sofort für die Gartenstadtquartiere

Nachdem eine Beschwerde gegen die neue Bau- und Nutzungsordnung gutgeheissen wurde, verzichtet der Aaraauer Stadtrat auf einen Gang ans Bundesgericht und plant die Gartenstadtvorschriften neu.

Nadja Rohner

10.11.2021, 13.39 Uhr

Merken Drucken Teilen

Jetzt kommentieren

abo* Exklusiv für Abonnenten





Dispositions relatives à l'infiltration : Windisch

§ 72

³Afin de décharger les systèmes d'assainissement, il convient de prévoir des volumes tampons suffisants pour absorber les grandes quantités d'eau de ruissellement dans les grands lotissements. Ceux-ci doivent, dans la mesure du possible, être aménagés en tant que surfaces d'eau ouvertes et naturelles.

Extrait [du BNO Windisch](#)

Pièges/difficultés/questions ouvertes

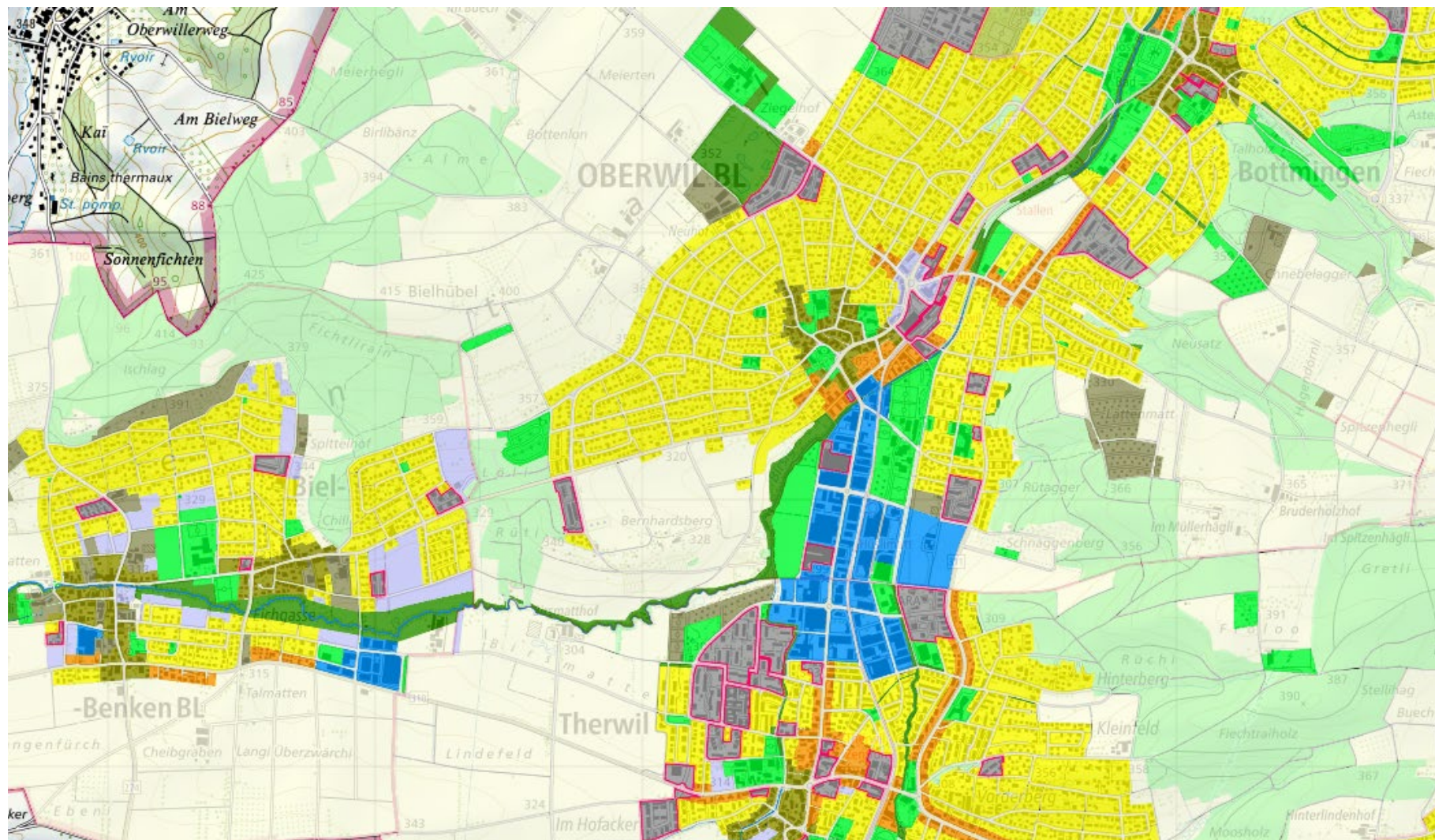
- Prise en compte dès la phase de planification
- Interaction avec l'aménagement extérieur



studiovulcan.ch



Remarque : rôle des maisons unifamiliales



Éviter l'encastrement



Art. 33 Aménagement des environs

¹Dans la zone de construction ouverte, 40 pour cent de la surface non comptée dans la surface constructible ne peuvent être construits ni en sous-sol ni en surface. Cette surface doit être aménagée en jardin. Des surfaces de grande valeur écologique et des arbres à haute tige (arbres de grande et moyenne taille) sont à prévoir. Les surfaces doivent être aménagées de manière perméable à l'eau.

Extrait [du règlement de construction et de zones de la ville de Lucerne](#)

Pièges/difficultés/questions ouvertes

- Écologie : formulation "doivent".

MOBILITÄT: Luzerner haben im Städtevergleich die meisten Autos

Die sechs grössten Deutschschweizer Städte Basel, Bern, Luzern, St. Gallen, Winterthur und Zürich haben nach 2012 zum zweiten Mal einen gemeinsamen Bericht «Städtevergleich Mobilität» erarbeitet. In allen Städten stieg die Einwohnerzahl, womit auch der Verkehr zunahm.

02.11.2017, 12.14 Uhr

Merken Drucken Teilen



Stau in der Stadt Luzern. (Bild: Archiv/Neue LZ)

Lien



Places de stationnement : revêtements perméables

13.2 Aménagement des places de stationnement des véhicules

Dans la mesure du possible, les places de stationnement pour véhicules doivent être pourvues de revêtements permettant l'infiltration, pour autant que les dispositions relatives à la protection des eaux ne s'y opposent pas et que les conditions géologiques permettent l'infiltration des eaux météoriques. Extrait [du règlement de la commune de Kilchberg](#)

Pièges/difficultés/questions ouvertes

- L'entretien ? Esthétique ?
- "si possible..."





Digression sur le stationnement

Les places de stationnement obligatoires conduisent à des parkings souterrains dans les immeubles collectifs

→ Effets Qualité des espaces extérieurs, infiltration...

BL : pendant longtemps, 1.3 place de stationnement par unité d'habitation

(peu importe s'il y a des parkings vides dans les environs ou non)

LANDRAT

Keine generellen Pflicht-Parkplätze mehr für Baselbieter Hauseigentümer

Wer im Landkanton baut, muss auf seinem Areal eine bestimmte Anzahl Parkplätze erstellen. Mit dieser einheitlichen Regel ist Schluss: Der Landrat will es den Gemeinden überlassen, ob sie eine solche Parkplatz-Baupflicht wollen oder nicht.

Hans-Martin Jermann
05.05.2022, 10.55 Uhr

Merken Drucken Teilen



Wer im Kanton Baselland ein Mehrfamilienhaus erstellt, der muss künftig eine bestimmte Anzahl Parkplätze auf seinem Areal erstellen. Mit dieser starren Pflicht soll nun Schluss sein.

Kenneth Nars (Reinach, 21. März 2021)

[Lien](#)

Comment planifier des lotissement autrement...



Lotissement Widmi à Lenzburg : l'espace libre au centre de la planification



- Rejet du plan d'aménagement
- La ville a pris un nouveau départ : Conception directrice des espaces libres de Lenzburg Sud comme base → Le site développé à partir du paysage
- Exemple documenté sur densipedia.ch
[Lien film](#)



Esther van der Werf, EspaceSuisse




L. Buchmann, HSR

Stadt Lenzburg Kanton Aargau

Gestaltungsplan "Widmi"

gemäss § 21 BauG

Dokumentation Freiraumkonzept Lenzburg Süd
Erläuternder Bestandteil zu SNV §1, Absatz 2



Der Zweckartikel der Sondernutzungsvorschriften zum Gestaltungsplan "Widmi" (SNV §1, Abs. 2):

Dieses Konzept wird als erläuternder Bestandteil des Gestaltungsplanes hier separat dokumentiert. Vgl. auch Planungsbericht S.5.

Das Freiraumkonzept Lenzburg Süd setzt den Gestaltungsplan Widmi in einen übergeordneten Zusammenhang und klärt die Art und Weise der Verknüpfung der "Widmi" mit der Ringzone und dem Altstadt kern.



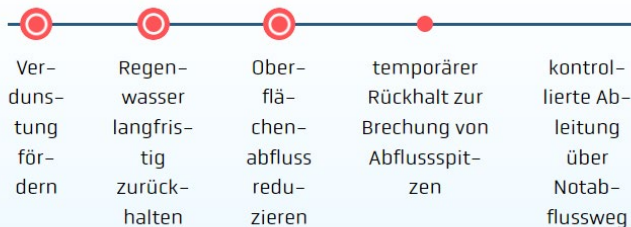
Stöckacker Sud Berne

- Projet exemplaire en ce qui concerne le développement interne ET la gestion des eaux pluviales
- Plan d'affectation spécial
[Lien](#) Plateforme d'information Ville-Éponge
[Lien](#) Densipedia



Übersicht Wirkung

intendierte Wirkung aus Sicht Regenwassermanagement



weitere Wirkung



R. Rieder, EspaceSuisse



Plans d'affectation spéciaux : autres exemples

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://sponge-city.info/werkzeuge/formelle-werkzeuge/sondernutzungsplanung/>. The page header includes the logo of 'Infoplatteform Schwammstadt' and the tagline 'Für ein klimaangepasstes Wassermanagement im Siedlungsgebiet'. Navigation links for 'GLOSSAR' and 'KONTAKT' are visible. A green navigation bar contains the menu items 'GUTE BEISPIELE', 'WERKZEUGE', 'VERANSTALTUNGEN, SCHULUNGEN', and 'UNSER NETZWERK', along with a search icon. The breadcrumb trail reads 'Home > Werkzeuge > Formelle Instrumente > Sondernutzungspläne'. The main heading is 'SONDERNUTZUNGSPLÄNE'. The text below explains that Sondernutzungspläne (SNP) concretize and refine the basic regulations in the 'Nutzungsplänen' for selected areas, allowing for deviations. It notes that the federal law does not define the term, so it varies by canton, with common types being area-specific. These plans aim to ensure a certain quality, regulate building placement, green spaces, and access, and often allow for higher land use. They are binding on the landowner and decided by the municipal council.

Home > Werkzeuge > Formelle Instrumente > Sondernutzungspläne

SONDERNUTZUNGSPLÄNE

Die Sondernutzungspläne (SNP) konkretisieren und verfeinern die in den Nutzungsplänen enthaltene Grundordnung oder schaffen für ausgewählte Gebiete abweichende Regelungen. Da das Bundesrecht den Sondernutzungsplan nicht definiert, unterscheiden sich Bezeichnung und Inhalte der Sondernutzungspläne von Kanton zu Kanton (Bebauungsplan, Quartierplan, Gestaltungsplan, Überbauungsordnung, ...). Die häufigste Art sind gebietsbezogene SNP. Diese haben zum Ziel eine gewisse Qualität einzufordern. Sie regeln die Bauweise, insbesondere die Anordnung der Gebäude, der Grünflächen und die Erschliessung, aber auch die Nutzung, Gestaltung oder Qualitätsanforderungen. Sie ermöglichen in der Regel eine Abweichung vom Rahmennutzungsplan, meistens eine höhere Ausnutzung. SNP sind grundeigentümergebunden und werden auf Stufe Gemeinderat beschlossen und genehmigt. SNP eignen sich besonders gut, um das Schwammstadt-Prinzip früh in der Planung zu verankern. Nachfolgend finden sich Hinweise zu konkreten Beispielen aus verschiedenen SNP.



Un regard sur l'espace paysager : «Slow Water»

- Projet pilote
- Mesures à prendre : Modifications de la gestion des surfaces, création de noues et de fossés d'infiltration, etc.
- Pas de mesure d'aménagement du territoire → Chercher des solutions également en dehors des zones urbanisées

Slow Water im Riehener Moostal

Regenwasser speichern

Die Landwirtschaft spürt den Klimawandel. Hitzeperioden und ungleichmässig auftretende Starkregen beeinträchtigen die Nahrungsmittelproduktion. Riehen reagiert.

 Daniel Aenishänlin
Publiziert: 26.10.2023, 13:32



Blick von der Mohrhaldenstrasse auf das Moostal in Riehen.
Foto: Henry Muchenberger

[Lien](#)



Facteurs de réussite

- Penser/planifier dès le début des thèmes tels que la ville éponge ou la qualité des espaces libres (au niveau de la commune et du site)
- Bonnes conditions-cadres cantonales (lois, bases, offres de conseil)
- Du courage pour des prescriptions astucieuses dans les règlements de construction
- penser/travailler de manière intégrale (p. ex. interface génie civil/parcage)
- ne pas oublier la mise en oeuvre

